



GUICHET VERT ETUDES PROMOTIONNELLES

Formulaire à remplir par l'agent bénéficiaire dans le cas où le financement sollicité débouche sur un métier n'existant pas dans l'établissement d'origine

Votre établissement, comme tous les établissements de la fonction publique hospitalière, cotise à l'ANFH pour financer les Etudes Promotionnelles.

Les instances de l'ANFH Nouvelle Aquitaine ont fait le choix de consacrer une partie des crédits mutualisés au financement de dossiers dont le métier préparé n'existe pas au sein de l'établissement d'origine.

Il s'agit de permettre le financement de certaines trajectoires promotionnelles pour lesquelles l'établissement n'a pas la capacité de proposer à l'agent concerné, à l'issue de la formation, un poste correspondant à la nouvelle qualification acquise parce que dans l'établissement, le métier n'existe pas.

Malgré l'absence d'opportunité dans ses services, votre établissement a décidé de vous accompagner dans votre projet de promotion professionnelle en demandant un financement « *Etude promotionnelle métier n'existant pas dans l'établissement d'origine* ».

Nous attirons votre attention sur le fait que, même dans ce cas, le financement provient de la cotisation des établissements et que les règles relatives à l'engagement de servir dans la fonction publique hospitalière demeurent strictement les mêmes et sont applicables.

En particulier, l'article 9 du décret 2008 – 824 dispose qu'à l'issue d'une étude promotionnelle rémunérée réussie, l'agent est tenu à un engagement de servir d'une durée égale au triple de celle de la formation, dans la limite de 5 ans. Il mentionne également : « ***Dans le cas où l'agent quitte la fonction publique hospitalière avant la fin de cette période, il doit rembourser à l'établissement auquel incombe la charge financière de sa formation les sommes perçues pendant cette formation, proportionnellement au temps de service qui lui restait à accomplir*** ». L'établissement rétrocède ensuite ces sommes à l'ANFH.

L'ANFH est soucieuse de donner à chacun des agents une information claire et vous remercie d'attester ci-après que vous avez pris connaissance des dispositions ci-dessus, qui s'appliquent en cas d'accord de financement de votre dossier.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance de mes obligations relatives à l'engagement de servir à l'issue d'un diplôme obtenu grâce au financement d'une formation Etudes Promotionnelles, et avoir mené une réflexion sur ma mobilité géographique au sein de la Fonction Publique Hospitalière.

Signature de l'agent :

ANFH Aquitaine	232 avenue du Haut-Lévêque CS40031 33615 PESSEC CEDEX	05.57.35.01.70 aquitaine@anfh.fr
ANFH Limousin	17 rue Columbia 87068 LIMOGES CEDEX	05.55.31.12.09 limousin@anfh.fr
ANFH Poitou-Charentes	22 rue Gay-Lussac BP 40951 86038 POITIERS CEDEX	05.49.61.44.46 poitou-charentes@anfh.fr